

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement 1272/2008 (CLP) et la directive européenne 67/548/CEE  
Réglementation n. 648/2004 e 453/2010 (Annexe II)

Code interne: 00536SM – r6

Révision nr. 01 del 28/05/15

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur du produit

Identification du mélange: **LESSIVE LIQUIDE MARINE TOPTIL**

Code commercial: 00536SM – r6

Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange:

Lessive liquide pour lavage en machine à usage domestique ou industriel.

Utilisations déconseillées:

Tous les usages non spécifiquement mentionnés sur l'étiquette sur l'emballage du produit.

Fournisseur:

UT Europe Srl.–Via Scarsellini 119 –16149 Genova (GE) Italy Tel+39 010 6467352

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

[info@uteurope.it](mailto:info@uteurope.it)

Numéro d'appel d'urgence:

Centro Antiveleni Ospedale Niguarda Milano 0039-02-66101029

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

[info@deterplast.it](mailto:info@deterplast.it)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP):



**Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.**

EUH 208 – Contient méthylisothiazolinone, méthilchloroisothiazolinone. Peuvent produire une réaction allergique.

Critères directives 67/548/CEE et 1999/45/CE:

Propriété / Symboles:

**Xi Irritant**

Phrases R:

**R41 Risque de lésions oculaires graves.**

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement: Aucun autre danger.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP):

SYMBOLES



**Danger**

Mentions de danger:

**H318 Provoque des lésions oculaires graves.**

EUH 208 – Contient méthylisothiazolinone, méthilchloroisothiazolinone. Peuvent produire une réaction allergique.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement 1272/2008 (CLP) et la directive européenne 67/548/CEE  
Réglementation n. 648/2004 e 453/2010 (Annexe II)

Code interne: 00536SM – r6

Révision nr. 01 del 28/05/15

### Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient en conformité avec les règlements.

### Qualité speciale:

Aucune

### Contient:

**Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts**

**Alcohols, C12-13-branched and linear, ethoxylated**

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

N.A.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des préparations, et classification relative:

#### 7% - 10% Alcohols, C12-13-branched and linear, ethoxylated

CAS: 160901-19-9

EC: 931-954-4

N. REACH non pertinente – polimero

Xn, Xi; R22-41

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

#### 5% - 7% Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts

CAS: 68411-30-3

EC: 270-115-0

Reach n. 01-2119489428-22

Xn, Xi; R22-38-41

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours.

#### Voies d'exposition.

En cas de contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit toxique, même en cas de doute.

En cas de contact avec les yeux:

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

*Conformément au règlement 1272/2008 (CLP) et la directive européenne 67/548/CEE  
Réglementation n. 648/2004 e 453/2010 (Annexe II)*

Code interne: 00536SM – r6

Révision nr. 01 del 28/05/15

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion:

Ne faire vomir en aucun cas. Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation:

Ventiler la zone. Retirer le patient du lieux contaminés pour se reposer dans un endroit bien ventilé. Si vous vous sentez mal, demander des conseils médicaux.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Ingestion: Nausées, vomissements, diarrhée (avec d'éventuels déséquilibres hydroélectrique pour ingestion de grandes quantités); sensation de douleur contre le pharynx, l'estomac et l'abdomen. Possible une insuffisance respiratoire pour l'aspiration de la mousse de savon à partir des voies respiratoires (en particulier à la suite d'épisodes de vomissements et de l'ingestion de quantités importantes).

Contact avec les yeux: conjonctivite.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Voir la section 4.1.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

### 5.1. Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse d'alcool ou de polymère, poudre chimique inerte, vaporisation à l'eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité:

Aucun en particulier.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

### 5.3. Conseils aux pompiers.

Informations générales.

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Utiliser un équipement de protection: lunettes, des gants de protection, des vêtements de protection et prêter attention à la glissance des zones contaminées.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter que le produit pénètre dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines. Conservent et éliminent l'eau de lavage contaminée.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Absorption par de la terre sèche ou du sable. Retirez la plupart du matériel et laver le site de déversement à grande eau. L'élimination des matériaux contaminés doivent être faites en conformité avec les dispositions de l'article 13.

### 6.4. Référence à d'autres sections.

Voir également les paragraphes 8 et 13.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement 1272/2008 (CLP) et la directive européenne 67/548/CEE  
Réglementation n. 648/2004 e 453/2010 (Annexe II)

Code interne: 00536SM – r6

Révision nr. 01 del 28/05/15

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités.

Conditions normales de stockage sans incompatibilité particulière.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun.

### 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

**Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts**  
**DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)**

Utilisation finale	Voies d'exposition	Valeur	Note
Travailleurs	Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques	--	<i>Pas pertinent / pas applicable</i>
Travailleurs	Inhalation, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques	--	<i>Pas pertinent / pas applicable</i>
Travailleurs	Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets locaux	--	<i>Pas pertinent / pas applicable</i>
Travailleurs	Inhalation, exposition aiguë/de courte durée - effets locaux	--	<i>Pas pertinent / pas applicable</i>
Travailleurs	Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets systémiques	<b>170 mg/kg</b>	<i>Par poids et jour</i>
Travailleurs	Inhalation, exposition de longue durée - effets systémiques	<b>12 mg/m<sup>3</sup></b>	
Travailleurs	Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets locaux	--	<i>Pas pertinent / pas applicable</i>
Travailleurs	Inhalation, exposition de longue durée - effets locaux	<b>12 mg/m<sup>3</sup></b>	
Consommateurs	Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques	--	<i>Pas pertinent / pas applicable</i>
Consommateurs	Inhalation, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques	--	<i>Pas pertinent / pas applicable</i>
Consommateurs	Exposition orale, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques	--	<i>Pas pertinent / pas applicable</i>
Consommateurs	Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets locaux	--	<i>Pas pertinent / pas applicable</i>
Consommateurs	Inhalation, exposition aiguë/de courte durée - effets locaux	--	<i>Pas pertinent / pas applicable</i>
Consommateurs	Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets systémiques	<b>85 mg/kg</b>	<i>Par poids et jour</i>
Consommateurs	Inhalation, exposition de longue durée - effets systémiques	<b>3 mg/m<sup>3</sup></b>	
Consommateurs	Exposition orale, exposition de longue durée - effets systémiques	<b>0,85 mg/kg</b>	<i>Par poids et jour</i>
Consommateurs	Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets locaux	--	<i>Pas pertinent / pas applicable</i>
Consommateurs	Inhalation, exposition de longue durée - effets locaux	<b>3 mg/m<sup>3</sup></b>	

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement 1272/2008 (CLP) et la directive européenne 67/548/CEE  
Réglementation n. 648/2004 e 453/2010 (Annexe II)

Code interne: 00536SM – r6

Révision nr. 01 del 28/05/15

### Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts Concentration predite sans effet (PNEC)

Scompartimento ambientale	Valeur	Note
Eau Douce	0,268 mg/l	
Eau de mer	0,0268 mg/l	
Libération temporaire	0,0167 mg/l	
Station d'épuration	3,43 mg/l	
Sédiment d'eau douce	8,1 mg/kg	Sur la base de la matière sèche
Sédiment marin	8,1 mg/kg	Sur la base de la matière sèche
Sol	35 mg/kg	Sur la base de la matière sèche
Aliment		Pas pertinent / pas applicable

### 8.2. Contrôles de l'exposition.

Information pour un usage domestique:

Le produit n'est pas dangereux pour une utilisation normale. Les informations suivantes dans cette section se réfèrent à la manipulation de grandes quantités de matières en vrac.

Équipement de protection individuelle:

Protection des yeux: lunettes de sécurité.

Protection de la peau: Aucune protection spéciale devrait être adoptée pour une utilisation normale.

Protection des mains: Utiliser des gants de protection.

Protection respiratoire: Pas nécessaire pour une utilisation normale.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat physique	Liquide opaque
Odeur	Parfum fruité floral fraîcheur
Couleur	Bleu vert
Valeur du pH	8,7 ± 0,5
Densité relative	1020 ± 20 g/l
Hydrosolubilité	Soluble
Viscosité	100-500 cPs à 20°C
Température de décomposition	40 °C

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité.

Il n'ya pas de risque particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique.

Le produit est stable dans des conditions d'utilisation et de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Dans des conditions normales d'utilisation et le stockage de réactions dangereuses ne sont pas prévisibles.

### 10.4 Conditions à éviter.

Aucune en particulier. Suivez les précautions habituelles contre les produits chimiques.

### 10.5 Matières incompatibles.

Information non disponible.

00536SM-r6

Page n. 5 de 12



UT Europe S.r.l.

Via Scarsellini, 119 - 10° piano 16149 Genova Italy

www.uteurope.it

P. IVA 01810400992

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement 1272/2008 (CLP) et la directive européenne 67/548/CEE  
Réglementation n. 648/2004 e 453/2010 (Annexe II)

Code interne: 00536SM – r6

Révision nr. 01 del 28/05/15

### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Peuvent être libérés cas d'incendie des gaz et des vapeurs qui sont dangereux pour la santé.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange:

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Alcohols, C12-13-branched and linear, ethoxylated** CAS: 160901-19-9

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité aiguë par voie orale

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); DL<sub>50</sub> rat: > 300-2000 mg/kg - profil de groupe Resultats d'essais internes/ valeur de la littérature - Nocif en cas d'ingestion

##### Toxicité aiguë par inhalation

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Donnée non disponible

##### Toxicité aiguë par voie cutanée

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); DL<sub>50</sub> lapin: > 2000 mg/kg; profil de groupe (valeur de la littérature) - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Irritation de la peau

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); lapin: non irritant profil de groupe; Resultats d'essais internes/ valeur de la littérature Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

##### Irritation des yeux

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); lapin: effets irréversibles sur les yeux; Resultats d'essais internes/ valeur de la literature; profil de groupe - Provoque des lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Sensibilisation

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Essai de maximalisation cochon d'Inde: non sensibilisant; profil de groupe (valeur de la littérature)  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

##### Génotoxicité in vitro

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes; profil de groupe; Resultats d'essais internes/ valeur de la littérature

##### Génotoxicité in vivo

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes; profil de groupe (valeur de la littérature)

#### Remarques

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15EO);  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.

#### Cancérogénicité

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); La substance s'est révélée ne pas être génotoxique – pour cette raison, un potentiel cancérigène n'est pas très probable.  
profil de groupe (valeur de la littérature)

#### Remarques

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15EO);

00536SM-r6

Page n. 6 de 12



UT Europe S.r.l.

Via Scarsellini, 119 - 10° piano 16149 Genova Italy

www.uteurope.it

P. IVA 01810400992

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement 1272/2008 (CLP) et la directive européenne 67/548/CEE  
Réglementation n. 648/2004 e 453/2010 (Annexe II)

Code interne: 00536SM – r6	Révision nr. 01 del 28/05/15
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis. Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations: rat NOAEL ((pais)): > 250 mg/kg (par poids et jour) NOAEL (F1): > 250 mg/kg (par poids et jour) NOAEL (F2): > 250 mg/kg (par poids et jour) profil de groupe (valeur de la littérature)
<b>Remarques</b>	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.
<b>Tératogénicité</b>	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Rat; Oral(e) NOAEL: > 50 mg/kg (par poids et jour) NOAEL (mère): > 50 mg/kg (par poids et jour); Étude de toxicité pour la reproduction sur deux generations profil de groupe (valeur de la littérature) Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Rat; Dermale NOAEL: > 250 mg/kg (par poids et jour) NOAEL (mère): > 250 mg/kg (par poids et jour); Étude de toxicité pour la reproduction sur deux generations profil de groupe (valeur de la littérature)
<b>Remarques</b>	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	
<b>Remarques</b>	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	
<b>Remarques</b>	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
<b>Toxicité à dose répétée</b>	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); rat; Oral(e); 2 années NOAEL: > 50 mg/kg (par poids et jour) Organes cibles: Coeur, foie, reins Symptômes: augmentation réduite du poids, augmentation du poids relative des organes - profil de groupe (valeur de la littérature)
<b>Danger par aspiration</b>	
<b>Toxicité par aspiration</b>	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Non applicable
<b>Informations toxicologiques</b>	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Toxicocinétiques profil de groupe On part du principe que la substance est absorbée et éliminée rapidement. (valeur de la littérature)
<b>Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts CAS: 68411-30-3</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	
<b>Toxicité aiguë par voie orale</b>	DL <sub>50</sub> oral rat: > 2000 mg/kg; OCDE ligne directrice 401 acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. DL <sub>50</sub> rat: > 300-2000 mg/kg; OCDE ligne directrice 401 Organes cibles: Appareil gastro-intestinale Symptômes: Somnolence, Diarrhée, Difficultés respiratoires Substance d'essai: acide benzènesulfonique, dérivés alkyls en C10-13, sels de sodium ≥ 65%

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement 1272/2008 (CLP) et la directive européenne 67/548/CEE  
Réglementation n. 648/2004 e 453/2010 (Annexe II)

Code interne: 00536SM – r6

Révision nr. 01 del 28/05/15

<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>	Nocif en cas d'ingestion. acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. DL <sub>50</sub> rat: > 2000 mg/kg; OCDE ligne directrice 401 Organes cibles: Appareil gastro-intestinale Symptômes: Somnolence, Diarrhée, Difficultés respiratoires Substance d'essai: acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium < 65% Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité aiguë par voie cutanée</b>	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. L'examen n'est pas utile. Justification: Voies d'exposition négligeables ou improbables acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. DL <sub>50</sub> rat: > 2000 mg/kg; OCDE ligne directrice 401 Symptômes: Effets locaux, formation de croutes - valeur de la littérature Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Corrosion cutanée/Irritation cutanée Irritation de la peau</b>	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. Lapin: irritant; OCDE Ligne directrice 404 - valeur de la littérature Provoque une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritation des yeux</b>	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: lapin: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.; OCDE Ligne directrice 405 - (valeur de la littérature) Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sensibilisation</b>	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: Essai de Maximalisation cochon d'Inde: non sensibilisant; OCDE Ligne directrice 406 Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales Génotoxicité in vitro</b>	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes (valeur de la littérature)
<b>Génotoxicité in vivo</b>	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes (valeur de la littérature)
<b>Remarques</b>	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>CancérogénicitéCancérogénicité</b>	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: La substance s'est révélée ne pas être génotoxique - pour cette raison, un potentiel cancérigène n'est pas très probable.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: rat; Oral(e); 2 années NOAEL ((pais)): 350 mg/kg (par poids et jour) NOAEL (F1): 350 mg/kg (par poids et jour) NOAEL (F2): 350 mg/kg (par poids et jour) (valeur de la littérature) - profil de groupe
<b>Remarques</b>	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Tératogénicité</b>	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: rat; Oral(e); 20 jours NOAEL: 300 mg/kg (par poids et jour) NOAEL (mère): 300 mg/kg (par poids et jour)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement 1272/2008 (CLP) et la directive européenne 67/548/CEE  
Réglementation n. 648/2004 e 453/2010 (Annexe II)

Code interne: 00536SM – r6

Révision nr. 01 del 28/05/15

<b>Remarques</b>	(valeur de la littérature) acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: souris; Oral(e); 20 jours NOAEL: 300 mg/kg (par poids et jour) NOAEL (mère): 2 mg/kg (par poids et jour) (valeur de la littérature) acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	
<b>Remarques</b>	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	
<b>Remarques</b>	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
<b>Toxicité à dose répétée</b>	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: rat; Oral(e); 28 jours NOAEL: 125 mg/kg (par poids et jour) LOAEL: 250 mg/kg (par poids et jour) Organes cibles: Sang, Foie, Cœur, thymus Symptômes: augmentation réduite du poids, Diarrhée (valeur de la littérature) acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: rat; Étude alimentaire; 6 mois NOAEL: 40 mg/kg (par poids et jour) LOAEL: 115 mg/kg (par poids et jour) Organes cibles: Sang, Reins, cæcum Symptômes: augmentation réduite du poids, Diarrhée (valeur de la littérature) acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: rat; eau de boisson; 9 mois NOAEL: 85 mg/kg (par poids et jour) LOAEL: 145 mg/kg (par poids et jour) Organes cibles: Sang Symptômes: augmentation réduite du poids
<b>Danger par aspiration</b>	
<b>Toxicité par aspiration</b>	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: non applicable
<b>Informations toxicologiques</b>	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: toxicocinétiques Il est considéré que la substance est biodisponible par la voie d'absorption orale. La substance est métabolisée et éliminée. La substance est difficilement absorbée par la peau.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, en évitant de jeter des ordures (voir aussi les articles 6, 7, 13, 14 et 15).

Informez les autorités compétentes si le produit atteint les égouts ou les voies navigables ou contaminer le sol ou la végétation.

### 12.1. Toxicité des composants

**Alcohols, C12-13-branched and linear, ethoxylated** CAS: 160901-19-9

**Toxicité pour le poisson** Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO);

00536SM-r6

Page n. 9 de 12



UT Europe S.r.l.  
Via Scarsellini, 119 - 10° piano 16149 Genova Italy  
www.uteurope.it  
P. IVA 01810400992

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement 1272/2008 (CLP) et la directive européenne 67/548/CEE  
Réglementation n. 648/2004 e 453/2010 (Annexe II)

Code interne: 00536SM – r6	Révision nr. 01 del 28/05/15
	CL <sub>50</sub> (96h) Cyprinus carpio (carpe): > 1 – 10 mg/l; Essai en dynamique; OCDE ligne directrice 203 - Resultats d'essais internes/valeurs de la littérature - Profil de groupe
<b>Toxicité pour le poisson - Toxicité chronique</b>	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); EC <sub>10</sub> Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 0,21 mg/l; mortalité valeurs de la littérature - profil de groupe
<b>Toxicité pour la daphnia et les autres invertébrés aquatiques</b>	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); CE <sub>50</sub> (48h) Daphnia magna: > 1-10 mg/l; Essai en statique; OCDE ligne directrice 202 - resultats d'essais internes/valeurs de la littérature profil de groupe
<b>Toxicité pour la daphnia et les autres invertébrés aquatiques – Toxicité chronique</b>	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); EC <sub>10</sub> Daphnia magna: 0,36 mg/l; Test de Reproduction; OCDE Ligne directrice 211; (valeurs de la littérature) - profil de groupe
<b>Toxicité des plantes aquatiques</b>	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); CE <sub>50</sub> (72 h) Desmodesmus subspicatus (algues vertes): > 1-10 mg/l; Essai en statique; OCDE Ligne directrice 201; Resultats d'essais internes/valeurs de la littérature - profil de groupe
<b>Toxicité pour les bactéries</b>	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); CE <sub>50</sub> boue active: 140 mg/l; Inhibition de la respiration - profil de groupe valeurs de la littérature
<b>Toxicité concernant les végétaux Terrestres</b>	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); Apparition, croissance; NOEC: 10 mg/kg; Lepidium sativum (cresson); OCDE Ligne directrice 208 - resultats d'essais internes/valeurs de la littérature profil de groupe
<b>toxicité concernant les autres non-mammifères terrestres</b>	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (> 5 - <15 EO); etude scientifiquement injustifiée Justification: Facilement biodegradable
<b>Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts CAS: 68411-30-3</b>	
<b>Toxicité pour le poisson</b>	CL <sub>50</sub> (96 h) Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): > 1 - 10 mg/l; Essai en statique; US EPA 1975 (valeur de la littérature)
<b>Toxicité pour le poisson - Toxicité chronique</b>	NOEC (28 jr) Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): 1 mg/l; Taux de croissance; Microécosystème (valeur de la littérature)
<b>Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> (48 h) Daphnia magna: > 1 - 10 mg/l; Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202 (valeur de la littérature)
<b>Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques - Toxicité chronique</b>	NOEC (32 jr) Elimia: > 1 - 10 mg/l; mortalité; Microécosystème; (valeur de la littérature)
<b>Toxicité des plantes aquatiques</b>	NOEC (28 jr) Elodea canadensis: > 4 mg/l; ; Microécosystème; (valeur de la littérature)
<b>12.2. Persistance et dégradabilité.</b>	
Les agents de surface contenus dans ce produit sont biodégradables en conformité avec les annexes non. II et III du règlement CE 648/2004 pour les détergents.	
<b>12.3. Potentiel de bio-accumulation.</b>	
Information non disponible.	

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

*Conformément au règlement 1272/2008 (CLP) et la directive européenne 67/548/CEE  
Réglementation n. 648/2004 e 453/2010 (Annexe II)*

Code interne: 00536SM – r6

Révision nr. 01 del 28/05/15

### 12.4. Mobilité dans le sol.

Information non disponible.

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

Les composants du mélange, sur la base des informations disponibles, ne répondent pas aux critères vPvB et PBT.

### 12.6. Autres effets néfastes.

Aucun.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Élimination du produit:

Les résidus du produit sont considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. Opérer conformément aux réglementations locales et nationales.

Élimination des emballages non nettoyés:

Les emballages contaminés doivent être valorisés ou éliminés conformément à la gestion nationale des déchets.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU:

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

### 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies:

N.A.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

N.A.

### 14.4 Groupe d'emballage:

N.A.

### 14.5 Dangers pour l'environnement:

N.A.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

N.A.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Polluant environnemental:

Non

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Catégorie Seveso: aucun

Restrictions concernant le produit ou à des substances conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006: aucun

Liste des substances candidates (article 59 du règlement REACH): aucun

Substances soumises à autorisation (Annexe XIV du règlement REACH): aucun

### LÉGISLATION ET BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Directive 1999/45/CE, telle que modifiée.

Directive 67/548/CEE et ses modifications ultérieures

Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)

Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 du Parlement européen (l'ATP. CLP)

Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

*Conformément au règlement 1272/2008 (CLP) et la directive européenne 67/548/CEE  
Réglementation n. 648/2004 e 453/2010 (Annexe II)*

Code interne: 00536SM – r6

Révision nr. 01 del 28/05/15

The Merck Index Ed. 10  
Handling Chemical Safety  
Niosh – Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
INRS – Fiche Toxicologique  
Patty – Industrial Hygiene and Toxicology  
N.I. Sax – Dangerous properties of Industrial Materials – 7 Ed., 1989

### Ingrédients selon le Règlement CE n °. 648/2004:

Entre 5 et 15%: agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques  
< 5%: savon, phosphonates, azurants optiques, enzymes  
conservateurs (méthylisothiazolinone, méthilchloroisothiazolinone)  
parfum (Citronellol, Hexyl cinnamal).

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Non

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R38 Irritant pour la peau.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Critères Directive 67/548/CE, 99/45/CE et adaptations suivantes:



xi

Symboles:

**Xi Irritant**

Phrases R:

**R41 Risque de lésions oculaires graves.**

Phrases S:

S2 Conserver hors de la portée des enfants.  
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement puis consulter un ophtalmologiste.  
S46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.